Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261112-12_11_2026_10-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR
****

Séance du 12 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le douze novembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Claudine LUCAS, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 6 novembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :12 Absents : 3 Pouvoirs : 3

Présents : Claudine LUCAS, Cyril DENIEL, Loreena CHAUVEAU-BELOT, Jean-Marc BOISSEL, Elisabeth GICQUEL, Nicole SARREAUD, Christophe GOUDÉ, Emmanuel DEBROIZE, Fanny RENARD, Thibaut CHASTEL, Pascale MOUSSEAUX, Christine LAFFICHER LE FLOHIC,

Absents excusés : Guillaume DAGOREAU (pouvoir à Christophe GOUDÉ), Amaury ROSA (pouvoir à Christine LAFFICHER LE FLOHIC), Justine ROBIN (pouvoir à Elisabeth GICQUEL)
Secrétaire de séance : Cyril DENIEL

12/11/2026-10	**RH : AGENTS EN CHARGE DES VISITES DE LA TOUR** 4.4 – Autres catégories de personnel

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 24 juillet 2017 (n°24/07/17-18), le Conseil Municipal avait accepté de missionner Messieurs Daniel COULOMBEL et Dominique GÉLARD en qualité de vacataires chargés d'encadrer les visites de l'église et de la Tour. Cette délibération prévoyait une indemnité brute annuelle de 50 € et avait pour objectif de couvrir les agents lors de ces visites. D'autre part, Monsieur Jean-Luc HAGUET encadrait également les visites de la Tour mais était auparavant habilité du fait de son statut d'adjoint au Maire.

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé en mairie par Monsieur GÉLARD et Monsieur HAGUET Jean-Luc afin de demander la revalorisation de leur indemnité brute annuelle à hauteur de 150 € net soit environ 186 € bruts.

Madame le Maire explique que Monsieur COULOMBEL quant à lui ne demande pas de revalorisation de son indemnité car ne souhaite intervenir que ponctuellement, uniquement si Messieurs GELARD et HAGUET ne sont pas disponibles.

Madame le Maire indique que si l'on ne revalorise pas cette indemnité, il sera difficile de trouver d'autres agents volontaires pour effectuer ces visites. Madame LAFFICHER LE FLOHIC Christine indique qu'il s'agit d'une reconnaissance du travail fourni par ces agents. Madame BELOT ajoute qu'il est nécessaire de préserver la qualité des visites effectuées.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20261112-12_11_2026_10-DE

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE de missionner à compter de 2027 Messieurs GELARD, HAGUET et COULOMBEL en qualité de vacataires chargés d'encadrer les visites de la Tour ;**
- **FIXE, à compter de 2027, le montant brut de l'indemnité annuelle de M. Dominique GELARD et M. Jean-Luc HAGUET à 186 € bruts ;**
- **MAINTIENT le montant brut de l'indemnité annuelle de M. COULOMBEL Daniel à 50 € bruts ;**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer chaque année les lettres de mission correspondantes, sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire
Claudine LUCAS

Le secrétaire de séance,
Cyril DENIEL

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 19/11/2026
Le Maire,
Claudine LUCAS